



## Édito

# Clowdcomputing, les collectivités restent prudentes

*"L'objectif du "cloud computing", l'informatique dans les nuages c'est de combiner plusieurs technologies et des modèles commerciaux pour fournir des services à la demande à travers internet. Les utilisateurs ne sont plus propriétaires des logiciels mais accèdent à des services évolutifs, constamment remis à jour, sans avoir à gérer les infrastructures qui les supportent et sans investissement initial", a expliqué, le 6 juillet à Paris, à l'occasion des Rencontres de la modernisation de l'Etat Bernard Ourghanlian, le directeur technique et sécurité de Microsoft. Les applications et données ne sont pas sur un serveur local, comme actuellement, mais sur des ordinateurs distants reliés entre eux en haut débit.*

*Un dispositif séduisant qui permet d'imaginer de nouveaux services administratifs, citoyens ou pour les entreprises : plateforme d'échanges interministériels, messagerie commune à l'ensemble des agents territoriaux, notamment des petites communes, solutions partagées entre collectivités locales (par exemple pour la création des sites web communaux standardisés), services de dématérialisation et de coffres forts électroniques pour les citoyens pour l'e-administration, etc. La ville de Versailles pourrait être intéressée par une solution de cloud computing pour les 750 postes qui utilisent essentiellement des outils bureautiques ; en revanche cette solution lui semble peu indiquée pour les applications métiers (de l'Etat civil, par exemple).*

*En effet, malgré les avantages non négligeables mis en avant pour une telle solution : économies importantes liées à la diminution de l'investissement, adaptation de l'offre au plus près des besoins, meilleure sécurité des systèmes d'information avec l'externalisation de la maintenance et des sauvegardes, assurée par des prestataires dont c'est le cœur de métier, optimisation des ressources énergétiques grâce à la suppression des serveurs locaux, dans la pratique les collectivités sont encore peu nombreuses à s'engager dans ce type de solution qui pose des questions non résolues : celle de la garantie du coût du service dans la durée notamment ou de la protection des données personnelles. De façon générale, le cloud computing reste entaché de grandes incertitudes au niveau juridique : en termes de sécurité, de vie privée et de souveraineté nationale.*